



Association  
des Bibliothécaires  
de France

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
FORMATION D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHÈQUE 2024 / 2025**

**ENTRE**

Ci-après dénommé LE BAILLEUR, Rouen Bibliothèques

D'une part,

**ET**

Ci-après dénommé LE PRENEUR, Association des Bibliothécaires de France, représentée par Hélène BROCHARD, présidente de l'ABF

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Afin de permettre au preneur de mettre en place pour une période limitée l'activité suivante :

**Formation d'auxiliaire de bibliothèque.**

**ARTICLE 1 :** Le BAILLEUR met à la disposition du PRENEUR (lieu à préciser) : une salle de formation, dans ses locaux,

Bibliothèque Simone-de-Beauvoir

42 rue Henri-II-Plantagenêt

76100 ROUEN

**ARTICLE 2 :** Ladite salle sera destinée à la formation les lundis 2-9 décembre 2024, 3-10 février, 19 mai et 16-23 juin 2025.

**ARTICLE 3 :** Les locaux sont meublés, chauffés, alimentés en eau et en électricité, entretenus et nettoyés par les soins du BAILLEUR.

**ARTICLE 4 :** Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit.

**ARTICLE 5 :** En outre, le preneur s'engage :

À faire user de la chose mise à disposition dans le cadre unique des activités sus-énoncées.

À faire éviter toutes dégradations des locaux mis à disposition étant entendu que dans le cas contraire, il aurait à charge le coût des travaux permettant d'y remédier.

À s'assurer contre les risques encourus pour la chose louée découlant des activités de ses personnels (incendie, explosion, etc.)

**ARTICLE 6 :** La présente convention prend effet à compter du : lundi 14 octobre 2024.

**ARTICLE 7 :** La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à SOTTEVILLE-LES-ROUEN

le 14 octobre 2024

LE BAILLEUR

LE PRENEUR

Hélène BROCHARD  
Présidente de l'ABF

P/10  
Hélène BROCHARD  
P. Journaux